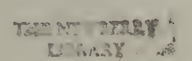
VUES GÉNÉRALES
SUR
LES FINANCES,
ET SUR
DES CAISSES D'ESCOMPTE NATIONALES.

Par M. DE LA VILLE LE ROULX,

Député de l'Orient à l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

J'AI toujours regardé comme un bienfait de la Providence d'être né François; et lorſque je vivois chez les différens Peuples de l'Europe, dont j'étudiois le Gouvernement & les Mœurs, mes regards ſe tournoient toujours vers ma Patrie; mon cœur étoit pour elle, & j'aſſignois une haute préférence aux François.

De retour dans mon pays, avec quel plaiſir j'ai vu l'époque de la Convocation des États-Généraux! Et lorſque, dans les Chambres de lecture, je rêvois



avec mes Concitoyens ſur le bonheur poſſible des François, ſur la liberté publique, ſur la réforme de toutes les branches du Pouvoir et de l'Adminiſtration, je m'attendois bien peu à ſiéger parmi les Légiſlateurs, je m'attendois bien moins encore aux fatales diviſions qui ont fait de la ſurface entière de la France une mer courroucée, dont les vagues euſſent englouti l'Etat, ſi le patriotiſme le plus unanime n'eût armé tous les bras, ſi l'ASSEMBLÉE NATIONALE ne fût reſtée impaſſible au milieu des orages qui grondoient autour d'elle.

Cependant, malgré la perſpective éloignée du calme général, il eſt heureuſement vrai que la France n'a rien perdu de ſa Puiſſance, de ſes Richeſſes: c'eſt toujours le même ſol; l'induſtrie eſt la même; hâtons-nous donc de rendre les François heureux.

C'eſt une choſe étonnante que les progrès que les autres Nations ont faits vers le point le plus élevé de leur grandeur : l'Eſpagne ſeule eſt ſuſceptible d'une régénération vigoureuſe; mais combien de chaînes l'attachent à ſes uſages, & la forcent de reſter en place.

Il n'eſt pas de Puiſſance dont je ne limitaſſe les forces; et la topographie de leurs reſſources ſeroit facile à crayonner, s'il n'étoit peu génereux pour mon cœur & pour la Nation de prouver l'immenſité

des dons que le Ciel nous a faits, par le partage circonſcrit qu'il a aſſigné aux autres états.

Je ne veux donc développer que les moyens infinis que nous offrent une terre fertile, vingt-cinq millions d'habitans, notre induſtrie & notre commerce, pour aſſigner des contributions proportionnées au beſoin des Finances, & à la liquidation de la dette publique. C'eſt dans l'immenſité de nos reſſources à cet égard, que je place la vraie puiſſance des François, & j'ai remarqué que tous les Projets qui ont été faits ſur cette matière, ſont praticables, à beaucoup d'égards; ſeulement ils tiennent à des ſyſtêmes dont l'intention eſt une, & ſe reproduit toujours, ou ils ſont liés aux anciennes vues de la Finance, & je trouve qu'il ne faut plus de ces efforts d'imagination, ni de ces combinaiſons qui ont tant coûté à M. Necker, lorſqu'il tira de l'adminiſtration des deniers publics un ordre ineſpéré & la lumière qui nous éclaire aujourd'hui. Il nous l'a bien dit que l'Assemblée Nationale régleroit l'Adminiſtration des Finances, de manière que l'homme le moins habile pourroit les gouverner. En effet, la ſérie des évènements a amené les Provinces & les individus à une tenſion unique vers le bien général; les barrières ſont renverſées : la Gabelle que nous voulions détruire, eſt détruite par le fait; la fraude a dimi-

nué le produit du Tabac; les Aides sont éludées; la Taille ne peut subsister; qu'avons-nous donc besoin de Fermiers, d'Intendans et de Receveurs-Généraux, de tous les Employés & Commis subalternes, & du systême ancien de la Finance. Il est impossible aujourd'hui que les Peuples ne soient pas soulagés, & il est facile cependant de lever, sans frais, des contributions proportionnées aux besoins de l'Etat; car nous sommes tous d'accord, sans doute, de donner aux Etats provinciaux la répartition et la perception de l'Impôt, & de subdiviser cette Administration entre les Municipalités & les Paroisses.

Nous sommes tous d'accord aussi que la somme totale à laquelle, par exemple, le Berri étoit imposé, servira de règle de proportion à sa contribution future, & que chaque Province suivra, pour ainsi dire, cette règle de compagnie: ainsi, supposant que l'Etat ait besoin d'un revenu annuel de 610 millions, la Province qui payoit 25 millions, celle qui en payoit 40, celle qui en payoit 45, &c. dira : toutes les Provinces de la France payant ensemble, soit 500 millions, il faut 110 millions de plus pour les besoins de l'Etat; je dois y contribuer au marc la livre de mon ancienne contribution, & il n'est rien de plus juste que cette répartition; & chaque Province fera sa répartition à son gré: mais par le même mode

& la même nature de contributions, il ſera, avant tout, ſtipulé que jamais la Gabelle ne ſera rétablie.

Enfin, le Comité des Finances, de concert avec M. Necker, fixera la ſomme d'impoſitions néceſſaires aux dépenſes publiques.

Je penſe que l'on parviendra à réaliſer de grandes économies: mais, ſi d'un côté on annulle, pour ainſi dire, tous les frais de recouvrement, ſi l'on retranche les Penſions non méritées ou exceſſives, les dépenſes du Tréſor-Royal; ſi l'on peut compter ſur le bénéfice annuel réſultant de l'extinction des rentes viagères; ſi l'on diminue la dépenſe du Département de la Guerre; ſi l'on trouve enfin quelque choſe à gagner ſur les 48 articles que préſente l'ouvrage de M. Necker ſur l'Adminiſtration; d'un autre côté, il ne faut rien ôter à la ſplendeur du trône, la Nation brille de ſon éclat: il faut augmenter de trois ſous par jour la paye du ſoldat; il faut, juſqu'à ce que l'on ait rembourſé les Charges de Magiſtrature & de Finance, en payer les intérêts; il faut payer les Officiers de Juſtice; il faut enfin payer aux Commis ſupprimés leurs appointemens en entier la première année, moitié de ces appointemens la ſeconde, & un quart la troiſième, afin qu'ils aient le temps de ſe pourvoir; les Chefs doivent obtenir des retraites; &, par bien d'autres conſidérations, je regarde com-

me néceſſaire de lever annuellement 610 millions.

Comment lever cette ſomme? Rien ne me paroît plus facile; &, ſi l'on apprécie tous les moyens, ſi l'on veut ſuivre toutes les voies ſur leſquels le fiſc arrivoit aux contribuables, il n'eſt perſonne qui, dépenſant de huit à dix mille livres par an, ne fût infiniment ſoulagé de payer un impôt unique de ſix cents livres, & les Partiſans de l'impôt unique trouveroient aiſément un million de perſonnes qui contribueroient chaque pour 600 livres, ce ſeroit donc 600 millions; &, partant du même principe, l'on trouveroit beaucoup de Contribuables, depuis la ſomme de trois livres juſqu'à 2400, ce qui rendroit encore le même produit de 600 millions.

Je ne retrace cette idée que pour faire connoître qu'il appartient à la France de faire divers choix pour couvrir ſes dépenſes, lorſque l'Angleterre n'a plus que la reſſource d'inventions nouvelles, pour fournir aux intérêts de ſa dette & de ſes beſoins courans.

Cependant, et il en faut convenir, s'il eſt juſte d'atteindre les contribuables les plus fortunés, ſans rien exiger de celui qui n'a qu'une induſtrie bornée ou ſes bras pour patrimoine; d'un autre côté, il ne faut pas aſſigner le revenu permanent de l'Etat ſur des fortunes mobiles, & il convient que le ſol ſoit la

bafe de l'impôt, comme il l'eft de la richeffe réelle : je dis donc que tous les fujets de l'Etat devant contribuer aujourd'hui, proportionnellement à leurs facultés, il faut impofer les richeffes foncières & les richeffes perfonnelles, & je crois que, comme il eft très-vrai que les revenus territoriaux et les immeubles montent en France à trois milliards, réduifant cette fomme à deux milliards (1), il s'enfuivroit encore que trois vingtièmes rigoureux produiroient 300 millions; je crois que la Capitation rendroit une fomme égale; & il n'eft rien que je n'efpère de la pofition dans laquelle nous vivons. Elle eft bien différente de celle où M. Necker parloit du produit des Vingtièmes & de la Capitation : alors les remifes, les abonnemens, la protection, la faveur, la force même, rendoient les perceptions incertaines & les impofitions arbitraires; aujourd'hui que la Nation confent les impôts par fes Repréfentans, ce feroit un larcin, ce feroit un crime de lèfe-Nation, que de frauder les revenus publics.

Enfin, quand les trois Vingtièmes & la Capitation ne rendroient pas 600 millions, & j'ai peine à

(1) C'est réfsufciter l'Homme aux 40 écus de Voltaire, car 2 milliards, divifés par 25 millions d'habitans, font 120 livres de revenu par tête.

le croire, quand la répartition en ſera confiée aux Provinces, aux Villes, & ſubdiviſée de manière que l'on pourra connoître tous les produits & apprécier toutes les fortunes, il eſt pluſieurs autres branches de revenu que l'on peut conſerver.

1°. En rectifiant l'adminiſtration des Domaines, en aboliſſant les droits de Contrôle & de Franc-fief, cette adminiſtration compte enfin des revenus mêmes du Domaine, &, quelque ſoit le parti que l'on prenne à cet égard, le produit en eſt aſſuré par la détermination que prendra l'Aſſemblée Nationale, & certes M. Necker a des calculs bien établis ſur cet objet.

2°. La ferme de Sceaux & de Poiſſy, ſans lequel établiſſement, quelque onéreux qu'il ſoit, les Bouchers de Paris ne pourroient l'approviſionner.

3°. L'Adminiſtration des Poſtes.

4°. Les Monnoies.

5°. La Régie des Poudres.

6°. Une Loterie pareille à celle d'Angleterre ou de Hollande, ou telle que celle de 12 millions pour les Hôpitaux. Et ſi, comme je le penſe, nous ſommes réduits à offrir un jeu public aux François, qu'ils connoiſſent au moins, avant de s'intéreſſer au jeu, le bénéfice convenu que le Gouvernement en eſpère.

7°. Les droits d'Entrée & de Sortie aux Frontières,

8°. L'indult & les droits ſur les marchandiſes de l'Inde, qui rendront bien davantage quand la Compagnie ſera abolie.

Ainſi nous verrons abolis, la Gabelle, le Tabac; la Taille, les Aides, la Marque des Cuirs, la Régie des Cartes & de l'Amidon, les Compagnies & tous les Priviléges, fléaux de la liberté publique, fléaux de ſa proſpérité & de la population; &, qu'il me ſoit permis à cet égard d'exprimer un douloureux ſentiment d'humanité, ce n'eſt qu'en France que j'ai vu la misère ſi générale; ce n'eſt que chez nous que j'ai vu le pauvre contribuer de ſon modique ſalaire à la force publique, & y contribuer par la vexation, les contraintes & les ſaiſies, qui coûtent cependant ſept à huit millions à l'Etat : ce n'eſt que chez nous que j'ai vu l'oubli des mères pauvres; car, malgré toutes les Sociétés Philantropiques, malgré les actes de bienfaiſance naturelle aux François, la Patrie n'a rien fait pour l'épouſe du Pauvre; elle eſt abandonnée, je ne l'ai que trop vu; elle devient mère, uniquement parce qu'elle n'eſt pas ſtérile; car un corps uſé de beſoins, exténué de fatigue, reſſemble aſſez aux murs de nos jardins, ſur leſquels le vent, les oiſeaux portent quelques ſemences, la plante s'élève parce que la roſée du ciel l'a fécondée; mais bientôt, privée de terre & de culture, elle ſe fanne,

elle languit, & meurt ſans être parvenue à la maturité : ainſi l'enfant, couché ſur le ſein tari de l'épouſe du pauvre, n'en reçoit que des larmes : elle preſſe en vain ſa mamelle flétrie. Je n'ai plus de lait, lui dit-elle ! Mon malheureux enfant, que vas-tu devenir ! L'enfant expire; l'Etat perd un ſujet. Il eſt temps que le Gouvernement ait des mœurs; le Peuple en a beaucoup encore : laiſſons-le jouir en paix de ſon travail & de ſon induſtrie. Il ne peut rien faire pour ſon bonheur, qui ne retourne au profit de l'Etat. Il eſt incroyable enfin combien la vente libre du Sel, du Tabac, des Boiſſons, entretient l'aiſance parmi le Peuple. Il ne faut preſque aucune fortune pour faire ce détail; il ne demande aucune inſtruction, aucun talent; & l'on doit bien penſer que l'immenſe conſommation du Sel, du Tabac, des Boiſſons, étendra en tous ſens les rameaux du commerce, & ſera la ſomme de la proſpérité générale. C'eſt ce que j'ai remarqué par-tout où ce commerce eſt libre.

Profitant d'une indiſpoſition, comme de l'unique moment de repos dont j'aye encore joui, je vais à la ſuite de mes idées, bien générales & bien rapides, ſur les moyens de pourvoir aux beſoins courans des Finances, expoſer ma penſée ſur le moyen d'éteindre la dette publique.

D'abord, le revenu de 610 millions, bien administré, fournira annuellement un excédant applicable aux rembourſemens de la dette; les rentes viagères s'éteindront d'elles-mêmes, car je ne ſuis point d'avis qu'elles ſoient rembourſées; je penſe que le placement en rente viagère eſt une eſpèce de diſpoſition teſtamentaire que l'on fait en faveur de ſoi-même, de ſa femme, de ſes enfans, de ſes proches & de ſes amis, pour ſe délivrer & eux-mêmes de tous les ſoucis des événemens, de tous les ſoins de la vie; &, quoique je regarde cette inſouciance comme anti-patriote, je vois, d'un autre côté, que cette précaution eſt la paix de la vieilleſſe, la prévoyance dernière du vieillard; c'eſt enfin un moyen de doubler ſon modique revenu, ſans être à charge à ſes parens, à la ſociété. Je ne me permets pas de regarder au-delà. Ainſi, quoique la Loi puiſſe donner le droit de rembourſer les rentes viagères, je répugnerois à en faire uſage.

Je dis donc que la dette ſe rembourſera ſucceſſivement par l'excédant du revenu fixe, & par la nature même de la partie de cette dette qui eſt en rentes viagères. Mais il me paroît que la Nation doit ſe ménager des reſſources; il faut pourvoir aux rembourſemens en temps de paix, & même en temps de guerre, & être prêt à faire face à tous les événemens ſans ſurcharger les Peuples.

L'opinion générale eſt l'établiſſement d'une Banque Nationale; mais c'eſt une machine dont il faut bien combiner la puiſſance & tremper les reſſorts. On ne peut ſe diſſimuler que le papier-monnoie n'a qu'une valeur idéale, dont les proportions dans la circulation doivent être calculées avec cette ſageſſe, avec cette vertu qui raſſurent la foi publique. Il eſt à craindre encore que la création de Billets, en aſſez grande quantité pour rembourſer toutes les dettes, pourroit cauſer de dangereuſes émigrations & engouffrer le numéraire; on ne peut enfin qu'imperceptiblement amener une Nation, & ſur-tout les étrangers, à donner à un Papier-national le même crédit, la même confiance qu'au métal; ce ſeroit un coup de force bien téméraire que celui qui mettroit même un ſeul milliard de Papier en circulation, & l'on doit s'appercevoir que des craintes, quoiqu'injurieuſes & mal fondées, reſſèrent les eſpèces & les font diſparoître; j'aime, par-deſſus tout, les contrats, les arrangemens qui laiſſent deux parties entièrement & parfaitement libres, le débiteur & le créancier: toute convention doit avoir cette baſe, & les convenances réciproques doivent ſeules opérer les rapprochemens.

Je veux donc auſſi une Banque Nationale; mais je la conſtitue vraiment utile à la Nation, & de toute ſûreté pour les créanciers. Je penſe qu'il faut aſſigner

un rembourſement des ſommes prêtées à l'Etat par la Caiſſe d'Eſcomtpe, & lui ordonner de liquider ſes affaires, conformément aux arrangements qui conviendront aux Actionnaires aſſemblés.

D'après cette diſpoſition, il faut créer une Caiſſe d'Eſcompte nationale; que ſes fonds ſoient de 200 millions en argent, & de 400 millions en papier, garantis par les Repréſentans de la Nation, & hypothéqués ſur tous ſes biens, ſur tous ſes revenus.

Que le ſixième de cette ſomme ſoit le fonds de la Caiſſe de Paris, & que les cinq autres ſixèmes ſoient répartis à l'établiſſement d'une pareille Caiſſe, dans chaque Province, & proportionnément au commerce de cette Province.

Que les bénéfices réſultans de l'eſcompte que ces caiſſes feront, ſoient, après le bilan annuel de chaque Caiſſe, verſés au Tréſor-Royal, & que ces bénéfices réunis, que l'on ne peut eſtimer moins de 50 millions par an, ſoient deſtinés à rembourſer une pareille ſomme de la dette publique.

Je trouve dans cet établiſſement le même avantage pour le commerce, une très-grande reſſource pour rembourſer la dette, un moyen aſſuré de ſoutenir en tout temps le crédit national, & de faire baiſſer l'intérêt de l'argent. Et, s'il eſt vrai que la Caiſſe d'Eſcompte de Paris, qui a commencé ſes opé-

158

rations sur un fonds de 17 à 18 millions, & qui, en l'augmentant, l'a prêté tout entier au Gouvernement; s'il est vrai, dis-je, que la Caisse d'Escompte ait gagné depuis 1776 jusqu'à présent, 90 millions, il n'est point douteux que la Caisse d'Escompte Nationale fera un bénéfice annuel, supérieur à celui que j'ai fixé.

Je termine en assurant toutes les personnes qui trouvent notre position désastreuse, qu'elle est un bienfait évident de la Providence; jamais, sans une pareille secousse, nous ne fussions parvenus à reprendre sous œuvre le gothique & monstrueux bâtiment de la Finance, à peine l'eussions-nous récrépi; il faut le reconstruire sur un plan solide & simple: les ouvriers sont sûrs, l'architecte est habile.

Versailles, le 4 Septembre 1789.

De la Ville le Roulx.

A VERSAILLES, chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, Avenue de Saint-Cloud, n°. 69.